

Niveau : 6<sup>ème</sup>

Discipline :

CÔTE D'IVOIRE – ÉCOLE NUMÉRIQUE



## **THEME 1 : LES BASES DE L'ETUDE DE L'HISTOIRE**

### **LEÇON 3 : LES SOURCES D'INFORMATION ET LA DIGNITÉ HUMAINE EN TEMPS DE GUERRE OU DE VIOLENCE**

#### **SITUATION D'APPRENTISSAGE**

Une équipe de la croix rouge locale organise une campagne de sensibilisation sur le respect de la dignité humaine en temps de guerre ou de violence dans ton établissement. Au cours de cette activité tes camarades de classe et toi découvrez des images d'atrocités (des mutilés, des villages incendiés...) commises sur des populations lors de différentes crises en Afrique. Choqués par les atrocités de ces images, vous approchez les agents de la Croix Rouge pour identifier les sources de ces informations, expliquer les atteintes à la dignité humaine et initier des actions en vue de sa préservation.

#### **CONTENU DE LA LEÇON**

##### **Introduction**

Une source d'information est un élément, un document ou une personne qui fournit des informations, des renseignements sur un sujet.

Une information en temps de guerre peut entraîner l'aggravation des violences, des atrocités et porter de graves atteintes à la dignité humaine.

#### **I- De nombreuses sources d'information en temps de guerre ou de violence**

##### **1- Les sources étatiques ou officielles**

En période de guerre ou de violence, les autorités étatiques belligérantes communiquent des informations sur le conflit en cours. Ces informations peuvent être données par les autorités militaires ou par les gouvernements des pays en conflit. Il s'agit des organes de communication de l'Etat : **la radio, la télévision et la presse.**

##### **2- Les sources non officielles**

On distingue deux (2) types :

- Les sources traditionnelles : sources par lesquelles l'on peut s'informer en temps de violence. Il s'agit des victimes, des témoins, des personnels des ONG et des journalistes présents sur le théâtre des opérations, enquêteurs indépendants...

- Les sources multimédia : ce sont les réseaux sociaux (Facebook, Tweeter, Whatsapp, instagram...). Elles diffusent des informations qui sont parfois des rumeurs. Celles-ci peuvent provoquer des souffrances inutiles.

**ACTIVITÉ D'APPLICATION N°1** : coche parmi ces affirmations celles qui sont justes :

- 1- Les ONG sont des sources d'informations non officielles.
- 2- Une information non contrôlée peut aggraver les violences.
- 3- Les journaux privés sont des sources d'informations officielles.
- 4- La fiabilité d'une source d'information dépend du type de témoin.

## II- Les atteintes à la dignité humaine en temps de guerre ou de violence

### 1- Les atteintes à la dignité humaine

La dignité humaine est la considération, le respect que mérite tout être humain quelque soit son âge, son sexe, son état de santé physique ou mentale, sa condition sociale, sa religion ou son origine ethnique.

**Les atteintes à la dignité humaine sont :**

-*les violences physiques*: les viols, les vols, les destructions de biens privés, les meurtres...

-*les violences morales* : les injures, les humiliations, les attaques des édifices religieux...

-*les crimes de guerre* : les enlèvements, les persécutions, l'esclavage sexuel, les assassinats, les tortures des prisonniers, les exécutions des otages...

-*les crimes contre l'humanité* : le génocide, les disparitions forcées, les exécutions massives, les déportations...

**Les conséquences des atteintes à la dignité humaine en temps de guerre ou de conflits sont nombreuses :**

- La mort
- Les blessures physiques et morales
- La haine
- La vengeance
- Les veuves et les orphelins
- Les grossesses non désirées et la stérilité
- L'infection à VIH-SIDA

### 2- Les actions de préservation de la dignité humaine en temps de guerre et de violence

Pour préserver la dignité humaine il faut respecter les règles du DIH (Droit International Humanitaire):

- Ne pas attaquer les civils ;
- Ne pas tuer ou blesser un soldat ennemi hors de combat ou désarmé ;
- Ne pas utiliser des méthodes ou des armes non conventionnelles ;
- Porter assistance aux blessés et aux malades ;
- Les prisonniers de guerre doivent être bien traités ;
- Interdiction de la torture et des mauvais traitements ;
- Le droit à la justice.

**ACTIVITÉ D'APPLICATION N°2 : Relie par un trait, les atteintes à la dignité humaine de la colonne A à la catégorie qui convient dans la colonne B.**

A		B
Exécution des otages	•	
Génocides	•	• Violences morales
Esclavage sexuel	•	
Humiliations	•	• Crimes de guerre
Déportations	•	
Attaques d'édifices religieux	•	• Crimes contre l'humanité
Meurtres	•	
Viols	•	• Violences physiques

**Conclusion**

Les informations de sources non fiables entraînent des actes de violence qui mettent en mal la dignité humaine car les conséquences sont désastreuses. Il faut donc œuvrer pour la préservation de la dignité humaine par le respect de la vie.

**CONSOLIDATION ET APPROFONDISSEMENT DES ACQUIS**

**I- EXERCICES**

**1- Activités d'application**

**ACTIVITÉ D'APPLICATION N°2 :**

Classe les éléments concernant les atteintes à la dignité humaine et leurs conséquences dans le tableau suivant : viol – infection à VIH/SIDA – grossesses non désirées - attaque de camp de réfugiés – orphelins – haine – injures – cracher sur son camarade.

Atteintes à la dignité humaine	Conséquences des atteintes

**ACTIVITÉ D'APPLICATION N°3 :**

Parmi les propositions suivantes, coche la bonne réponse :

1- La dignité humaine est le fait de :

a- Bafouer l'homme

b- Respecter l'être humain

c- Tuer un être humain

2- Le respect de la dignité humaine favorise :

a- La cohésion et la paix

b- La guerre et le conflit

c- La barbarie et l'injustice

3- Le SIDA se transmet par :

a- Les accolades

b- Les rapports sexuels non protégés

c- Les rapports sexuels protégés

4- Le DIH favorise :

a- La protection de la vie et la dignité humaine

b- L'assassinat d'un étranger en temps de guerre

c- Le viol des prisonnières de guerre

**ACTIVITÉ D'APPLICATION N°1 :** Mets à la place qui convient dans le texte à trous ci-dessous, les sigles et les groupes de mots suivants : **les souffrances des soldats et des civils, agressions sexuelles, VIH-SIDA, fausses informations, DIH.**

Au cours de la guerre, le contrôle de la communication est primordial. La diffusion de ..... peut entraîner la souffrance des populations. Le ..... ou droit de la guerre a été créé pour limiter ..... durant les conflits. Malgré tout, les soldats continuent de violenter les civils et de violer les femmes et les jeunes filles. Ces ..... exposent les auteurs et les victimes à la contamination au ..... et à la mort.

## 2- Exercice de consolidation

### **SITUATION D'ÉVALUATION N°1**

Un conflit oppose ton village au village voisin suite à des rumeurs véhiculées par des jeunes. Ce conflit a fait plusieurs morts et de nombreux blessés parmi lesquels on compte des vieillards et des femmes. Des jeunes filles ont été violées. Tu as été choisi pour mener une campagne de sensibilisation sur la paix et la préservation de la dignité humaine.

Consignes

- 1- Dis de quoi il s'agit dans la situation.
- 2- Relève dans la situation la source d'information évoquée.
- 3- Rédige le message à adresser aux populations.

## **SITUATION D’EVALUATION N°2**

Tu suis un reportage sur la RTI 1 consacré à la tuerie de Duékoué lors de la crise post—électorale de 2010 en Côte d’Ivoire. Des images atroces défilent sous tes yeux : maisons brûlées, des corps calcinés ; des femmes violées. Les plus chanceux sont mutilés. Devant l’atrocité de ces images, le reporter tient les propos suivants : Quelle horreur ! Quelle méchanceté !

### CONSIGNES / QUESTIONS

- 1- Dis de quoi il est question dans la situation.
- 2- Relève dans la situation les atteintes à la dignité humaine.
- 3- Quelles sont les conséquences des viols perpétrés sur les femmes ?

## **II. DOCUMENTS (Ressources pour approfondir la compréhension de la leçon)**

### **Document 1**

Henry DUNANT, fondateur du CICR faisait des affaires en Suisse, pays neutre, lorsqu’à l’occasion d’un voyage en Italie, en 1859, il se retrouvera accidentellement parmi les blessés de la bataille de Solferino, et fut très affecté par le désastre.

En 1862, il décida de créer un organisme international et neutre pour le secours aux blessés de guerre. Son symbole, une croix rouge, apparaîtrait sur les locaux, les véhicules et les vêtements de ses employés, de sorte qu’ils ne puissent être confondus avec des militaires engagés dans le conflit.

En 1869, la Croix Rouge étendit son rayon d’action aux victimes d’inondation, de tremblements de terre, d’épidémies et de famines.

Tombé peu à après dans l’oubli et la misère, DUNANT devrait néanmoins recevoir en 1901 le premier prix Nobel de la Paix.

**Source :** Extrait de Kenneth et Valérie Mcleish, *L’Encyclopédie des Hommes célèbres*, 1200 Acteurs de l’Histoire du Monde, édition Mango, 1991.

### **Document 2**

Le mouvement international de la Croix Rouge et du Croissant Rouge est le plus grand réseau humanitaire au monde. Sa mission est d’alléger les souffrances humaines, de protéger la vie et la santé et de faire respecter la dignité humaine, particulièrement dans les conflits armés et d’autres situations d’urgence.

**Source :** <https://www.crc.org>.

### **Document 3**

Les parties en conflit feront la distinction entre la population civile et les combattants (...).

Les personnes civiles ne doivent être l'objet d'attaque (...). Les personnes mises hors de combat et celles qui ne participent pas directement aux hostilités ont droit au respect de leur vie et de leur intégrité physique et morale.

Il est interdit de tuer ou de blesser un adversaire qui se rend ou qui est hors de combat (...). Il est interdit d'employer des armes ou des méthodes de guerre de nature à causer des pertes inutiles ou des souffrances excessives.

CICR, *Droit International Humanitaire, réponses à vos questions Genève*, C.I.C.R. 2004, p. 6.